



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE – VOIE SACREE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre à 20h00
à AMBLY SUR MEUSE
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 05 septembre 2017

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Messieurs KOKMAZ Ozlay, WATRIN Laurent, CORVISIER Hervé, THUGNET Patrick, HENRIONNET Alain, JAUNEL Aurélien, BAI Denis, MARTIN Philippe, RONDEAU David, Mesdames SERRE Frédérique, HABART Christine,

Etaient remplacés : M. RONDEAU David par M. BRY Hubert,

Absents :

Pouvoirs : Mme SERRE Frédérique à Mme GUERMEUR Michèle, M. WATRIN Laurent à Mme VOL Fabricia, M. HENRIONNET Alain à M. MINUTO David,

Intervention de Mme Véronique VERLET concernant l'ILCG

Le Président souhaite la bienvenue à Madame Véronique VERLET, animatrice territoriale des ILCG du Département.

Mme VERLET est venue parler du devenir de l'ILCG de notre secteur qui actuellement est en veille. Le Conseil d'administration n'est plus composé que de 3 personnes sur 9 et depuis le 1er janvier, Mme SPITLER, Présidente, se retrouve seule pour gérer cette situation.

Sur le Département de la Meuse, il y a 27 associations avec 27 ans d'existence. Sur notre secteur, nous avons une centaine d'adhérents, 15 délégués de Village et 6 bénévoles qui font des visites régulières à domicile.

L'ILCG œuvre en faveur des personnes de plus de 60 ans et son but est le maintien de ces personnes à domicile. Des permanences sont effectuées deux après-midi par semaine à Ancemont et 1 par mois à la maison de santé à Dieue.

Le Conseil Départemental contribue aux actions de l'ILCG par différentes mesures d'accompagnement :

- ampoules gratuites (25) pour les personnes non imposables ;
- l'amélioration et l'adaptation des logements ;
- l'isolation des maisons pour 1€ ;
- la mise à disposition de matériel de restauration ;
- la formation des bénévoles.



Mme VERLET fait un appel au bénévolat et se propose de rencontrer toute personne voulant s'intégrer à l'ILCG.

Le Président remercie Mme VERLET et suite à cette intervention il ouvre la séance à 20h40.

Il a ensuite procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, Monsieur Louis FORNITO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 juillet 2017.

Au préalable, Monsieur Pascal PIERRE s'étonne que le compte rendu de la réunion du 29 mai 2017 qui s'est déroulé à BELRUPT ne soit pas mis à l'adoption de ce soir.

Ce compte rendu sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

Le compte rendu du conseil communautaire du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Lancement de la consultation des assurances**

Le Président indique que les contrats d'assurances de l'ex CC du Val de Meuse arrivent à échéance au 31 décembre de cette année et ceux de l'ex CC Meuse Voie Sacrée également au 31 décembre pour la plus part d'entre eux.

La dépense annuelle en 2016 a été de 55 335 € pour le Val de Meuse et de 32 986 € pour Meuse Voie Sacrée.

Considérant qu'il convient de relancer une consultation, il propose de l'autoriser à la lancer sur la base de contrats sur une durée de 5 ans.

Il y aura 4 lots :

- le lot « dommages aux biens et risques annexes »
- le lot « assurances RC et protection juridique »
- le lot « assurances flotte automobile »
- le lot « risques statutaires »

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le lancement de la consultation des assurances.

- **Modification des statuts du SMET**

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement (SMET) sollicite une délibération sur la modification de son périmètre. Cette modification de ses statuts fait suite aux différentes fusions intervenues au 1^{er} janvier 2017.



David MINUTO fait part des problèmes rencontrés sur les dernières semaines, notamment au mois d'août, tout en précisant que la partie traitement est de la compétence du SMET :

- problèmes sur le vidage des bennes du tri où certaines communes n'ont pas été ramassées pendant 3 semaines. Cela est dû à un manque de chauffeurs chez SUEZ, qui sont partis de la société.
- problèmes sur le site de la déchetterie de la « Grimoirie » avec à la clé la fermeture en pleine après-midi de 2 samedis et de fermeture de 2 dimanches matin. Il y avait un manque de bennes vides avec pour conséquences des bennes pleines en plein milieu de la journée et du personnel qui se faisait « incendié » par le public.

David MINUTO rappelle également que les bacs OM n'ont pas été ramenés cette semaine suite à la grève des agents de la société SUEZ.

Après vote, la modification du statut est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

- Convention relative à une aide mutuelle avec une commune

Le Président indique que dans le cadre de la gestion affaires communales et des affaires intercommunales, des interventions sont faites soit à la demande des communes, soit à la demande de la Communauté de communes, pour des raisons pratiques et de simplicité. Afin de concrétiser ces interventions, il propose de signer une convention d'aide mutuelle avec chacune des communes qui le désire, permettant ainsi de fixer le cadre des interventions et les modalités financières de refacturation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le principe et autorise le Président à signer ces conventions.

2- RESSOURCES HUMAINES

- Comité Technique : information sur la 1^{ère} réunion

David MINUTO indique que la première réunion du Comité technique a eu lieu le jeudi 7 septembre dernier. Réunion au cours de laquelle

- a été étudié et adopté le règlement intérieur,
- a été débattu de l'ouverture au public du service environnement,
- a été fait part de l'harmonisation de la mutuelle prévoyance et des congés et autorisations d'absence,
- a été décidé de l'ouverture du CNAS aux retraités à compter du 1^{er} janvier 2017,
- a été évoqué l'organisation de l'arbre de Noël.

La prochaine réunion du CT est fixée le 5 décembre 2017.



- Contrats aidés : incidences pour la Communauté de communes

Gilles VAUTRIN fait part que le recensement des contrats aidés concerne :

- l'école de DUGNY pour l'école maternelle pour une durée hebdomadaire de 20 heures et dont le contrat est arrivé à échéance au 31 août 2017, devant l'urgence, la décision a été prise de faire un contrat occasionnel jusqu'aux vacances scolaires de décembre,
- le multi accueil à DIEUE et à DUGNY pour 2 postes à 20 heures chacun et dont les contrats sont arrivés à échéance au 31 août 2017, devant l'urgence, la décision a été prise de faire un contrat occasionnel jusqu'aux vacances scolaires de décembre,
- l'enfance en général pour 1 poste à 24 heures et dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2017. Toutefois l'agent occupant ce poste a été admis dans une formation à long terme et du coup a donné sa démission au 15 septembre. Ce poste n'a pas été remplacé en tant que tel mais il est fait appel à du personnel en cas de nécessité.

3- DÉCHETS MÉNAGERS

- Désignation d'un membre à la Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi du plan de prévention et de gestion des déchets de la Région Grand Est (CCES),

Le Président indique que la Région Grand Est a créé une commission consultative composée

- d'un collège d'élus régionaux,
- d'un collège de représentants de l'Etat,
- d'un collège de représentants d'établissements publics de l'Etat,
- d'un collège de représentants des collectivités locales au titre des Départements et au titre des EPCI,
- d'un collège de représentants d'organisations professionnelles,
- d'un collège de représentants des éco-organismes,
- d'un de représentants d'associations agréées,
- d'un collège de représentants autres.

Au titre des EPCI, il y a un représentant pour chaque EPCI. A cet effet il nous est demandé de désigner un membre titulaire.

Le bureau propose de désigner David MINUTO en qualité de membre titulaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. David MINUTO en qualité de membre titulaire.



- Compte-rendu de la commission environnement du 11/09/2017.
David MINUTO indique qu'un choix du mode de collecte des recyclables hors le verre est à valider pour le 15 septembre. Trois possibilités :
 - 1- Collecte en Porte A Porte (PAP) des ordures ménagères et recyclables en tri sélectif en apport volontaire dans des bornes, pour un coût total de 114 030 €,
 - 2- Collecte en Porte A Porte (PAP) des ordures ménagères et des recyclables, pour un coût total de 174 456 €,
 - 3- Collecte en Porte A Porte (PAP) des ordures ménagères et des corps creux et recyclables corps plats en tri sélectif en apport volontaire dans des bornes, pour un coût total de 148 516 €.

La commission propose majoritairement de retenir le choix 3.

Après débat et un vote de 24 pour, 6 contre et 1 abstention, le Conseil Communautaire a retenu le choix 3

Par ailleurs, le règlement de service des deux anciennes structures a été distribué afin que les membres puissent en prendre connaissance pour un travail à une prochaine commission.

Concernant la partie hydraulique, M. Christian MAURER fait part qu'une réunion est prévue avec le Conseil Départemental pour le « Billonneau » et que le SM3A a attribué le marché pour la « Cousances ».

4- SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE

- Compte-rendu du mandat : Attribution du marché des repas pour le secteur ex Meuse Voie Sacrée.

Mme Karine HELMINGER indique que suite à la mise en liquidation du restaurant qui préparait les repas destinés à l'accueil des périscolaires se situant sur le territoire de l'ex CODECOM Meuse Voie Sacrée, il a été nécessaire de lancer un marché.

Deux offres ont été reçues, l'une par le restaurateur GILBIN et l'autre par la société API.

Le marché a été attribué à GILBIN pour un prix repas à 3,90 HT soit 4,11 TTC contre un prix repas à 4.50 €.

La livraison des repas se fait journalièrement sur les 2 sites (15 à 20 repas sur chaque site) et le prestataire y a installé des fours et un réfrigérateur sur l'un des sites.



- Syndicat Mixte des deux rives :

M. Gilles VAUTRIN indique que suite au transfert total de la compétence scolaire, il convient de désigner en « représentation / substitution », les membres qui siègent à ce syndicat.

Pour information, ce syndicat gère 2 compétences : le RPI et la gestion du hameau de BILLEMONT. Les communes qui adhèrent à cette structure sont celles de BELLERAY et de DUGNY.

Il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

- Désignation de 3 membres titulaires,
Le bureau propose de désigner Madame K. HELMINGER et Mrs G. VAUTRIN et R. MULLER.
- Désignation de 3 membres suppléants,
Le bureau propose de désigner Monsieur P. PIERRON et

Le Conseil Communautaire désigne les 3 membres titulaires proposés par le bureau et désigne pour les membres suppléants M. P. PIERRON, M. D. SANZEY, M. G. BUYS

- Syndicat Mixte AMBLY GENICOURT RANZIERES TROYON : désignation de délégués :

Gilles VAUTRIN indique que nous sommes dans le même cadre que ci-dessus sauf que ce syndicat ne gère que le scolaire.

Actuellement, les représentants de la commune d'AMBLY sont Mrs Louis FORNITO, Christophe ZUG et Ilanite LAPORTE et les représentants de la commune de GENICOURT dont Mmes Aurore DEMALVOISINE, Marine JACQUEMIN et M. Jean-François PEROTIN

- Désignation de 3 membres
Le bureau propose que le Vice Président en charge du scolaire soit représenté.

Après débats, le Conseil Communautaire décide le maintien des délégués actuels et désigne donc les membres ci-dessus en tant que délégués de la Communauté de communes dans le cadre de la représentation/substitution.

- Demande de subvention auprès de la CAF

Karine HELMINGER indique que, comme les années précédentes, un dossier de demande de subvention est présenté à la CAF.

Au titre de cette année, 3 dossiers ont été faits :

- Le premier concerne le pôle enfance à DIEUE pour un montant de dépenses HT de 14 564,88 € (barrière amovible pour 990 €, mobilier pour 989,68 € contrôle accès porte entrée pour 1 704 € et climatisation pour 11 871,20 €). L'aide sollicitée est de 11 651,90 € soit 80 % du HT,



- le deuxième concerne la maison de l'enfance à DUGNY pour un montant de dépenses HT de 10 834,16 € (contrôle accès porte entrée et portail pour 3 980,50 €, stores et film solaire pour 2 127,66 et climatisation chambres pour 4 726 €). L'aide sollicitée est de 8 667,33 € soit 80 % du HT,
- le dernier concerne les accueils périscolaires et de loisirs à DIEUE et DUGNY pour un montant de dépenses HT de 12 997,58 € (contrôle accès porte accès à DIEUE pour 1 704 €, contrôle accès à DUGNY pour 3 980,50 €, protection solaire à DIEUE pour 2 311,65 € et protection solaire à DUGNY pour 5 001,43 €) (la partie relative au bâtiment lié à la restauration scolaire n'est pas incluse dans ce dossier car la CAF ne la subventionne pas). L'aide sollicitée est de 10 398,06 € soit 80 % du HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer les demandes de subventions pour les dossiers cités ci-dessus.

- Point sur le transfert de la compétence
 - Restitution de l'étude des bâtiments scolaires
M. Louis FORNITO indique qu'initialement la restitution devait avoir lieu le mercredi 6 septembre 2017 mais le cabinet NOX n'avait pas terminé tous les dossiers.
La restitution a été faite hier soir à 17 heures.

Le Conseil Communautaire prend acte du dépôt des dossiers.

Ceux-ci sont à envoyer à l'ensemble des conseillers ainsi qu'à M. VINCENT du cabinet Challenges-Publics.

- Bilan de la rentrée scolaire
 - Effectifs
Gilles VAUTRIN présente les effectifs au 13 septembre 2017. Il convient d'y intégrer les enfants de BELRUPT qui fréquentent l'école élémentaire d'HAUDAINVILLE et d'indiquer les effectifs de l'année précédente.
 - NAP
Karine HELMINGER présente les effectifs au 13 septembre 2017.



5- PATRIMOINE

- OPAH / demande de subvention au titre de la 3^{ème} année
Louis FORNITO indique que le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une subvention au titre de la 3^{ème} année de travaux de suivi et animation OPAH

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à solliciter la troisième tranche.

- OPAH : abondement sur un dossier d'un habitant d'ANCEMONT
Louis FORNITO indique que le conseil communautaire est invité à délibérer sur un abondement ANAH autonomie d'un habitant d'ANCEMONT.
Sur la base d'une dépense de 4 304 €, l'aide est de 430 €.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, cet abondement.

- Voirie : remise en état de voirie communautaire suite à inondations datant de juin 2016
Cette remise en état concerne la commune DES SOUHESMES RAMPONT

M. Gérard BUYS rappelle que le Plan de financement transmis lors du montage du dossier de demande de Fonds de Solidarité comprenait 4 ruelles et rues et la Maîtrise d'Œuvre.

- la Maîtrise d'Œuvre n'est pas éligible à la dotation,
- les travaux sur la rue de la Vaux (36 500 € HT) ne sont pas éligibles à la dotation car cette voie est considérée comme une déserte agricole,
- les travaux sur la Petite rue (des Souhesmes à Julvécourt) (17 950 € HT) ne sont pas éligibles à la dotation car cette voie est considérée comme une déserte agricole,
- les travaux ruelle des Robis (12 830 € HT) sont éligibles à 50% soit 6 415€.
- les travaux ruelle des Mathieux (6 200 € HT) sont éligibles à 50 % soit 3 100€.

La Dotation de Solidarité s'élève à 30 % des dépenses éligibles soit $9\,515 \times 0,3 = 2\,854,50$ €.

Pour prétendre au versement de cette dotation, la Communauté de Communes doit s'engager à réaliser, tout ou partie, des travaux avant la fin de l'année 2017.

La commune des SOUHESMES RAMPONT a fait savoir qu'elle était d'accord pour réaliser les deux dernières ruelles et donc de participer au solde de l'opération par la voie du fonds de concours.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le fait qu'il convient de refaire ces deux dernières rues.



Concernant l'étude de la voirie, le Président indique que le chiffrage des ouvrages d'art n'a pas été fait car non compris dans le marché d'origine.

M. Gérard BUYS indique que les aspects financiers sont à analyser et qu'une décision de transfert est à prendre pour la fin de l'année. Il fait un point sur les travaux d'ECF et précise que deux modifications sont intervenues amenant à une dépense globale moindre : (environ - 14%)

- A Ancemont où la rue Briquette ne sera pas faite car il convient de faire un rabotage au préalable,
- A Saint-André-en-Barrois où compte tenu des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, la rue ne sera pas faite cette année.

6- DIVERS

- Terrain familial de DUGNY : réactualisation du dossier

Le Président rappelle que par délibération du 6 avril 2017, le conseil communautaire a déposé une demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'un terrain familial avec emplacements de caravanes à DUGNY sur MEUSE sur la base d'une dépense prévisionnelle de 108 937,50 € HT avec un reste à financer de 21 787,50 € compte tenu des subventions.

Ce coût, suite à diverses mises au point, a été réactualisé à 148 285,25 € avec un reste à financer sur le HT de 45 415,25 €.

A ce chiffre, le Président indique qu'il convient d'y ajouter la TVA pour environ 30 000 € car la collectivité ne bénéficie pas du FCTVA dans le cadre de ce dossier.

Le Conseil Communautaire considère que ce coût est élevé, il charge son Président de prendre contact avec la sous-préfecture afin d'obtenir au minimum un financement de 80% sur le HT.

- Loyer boulangerie de Souilly

Le Président rappelle que par délibération du 6 avril 2017, le loyer de la boulangerie a été fixé à 500,68 € alors que l'indexation est de 504,04 €.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, une modification de cette délibération.



7- INFORMATIONS DIVERSES

- Enveloppes du Conseil départemental

Le Président indique que le Conseil départemental a mis en place une enveloppe de 60 000 € afin de soutenir certaines associations locales qui organisent des activités hors champ culturel et sportif.

L'enveloppe territoriale réservée pour notre Communauté de communes est de 3 258 €. Une réunion a eu lieu avec les services du Conseil départemental le 25 juillet afin de lister un certain nombre d'associations pouvant entrer dans le dispositif, cette décision devant être prise pour le 31 juillet au plus tard.

Les dossiers sélectionnés sont les suivants :

- Traditions meusiennes pour 1 000 €
- Petit théâtre d'antan pour 658 €
- Bière, culture et passion pour 500 €
- Pote en ciel pour 500 €
- Les pivoines pour 600 €

Pour information, le Conseil Départemental verse directement ces sommes aux associations.

Le Conseil Communautaire prend acte.

- Courrier de Bernard GUILLAUME

Le Président informe l'assemblée d'un courrier venu de M. Bernard GUILLAUME.

Il souhaiterait transmettre tout son travail de recherche et d'archivage afin de ne pas oublier le passé avec éventuellement, la création d'un petit musée. Il possède environ 3000 photos, 400 classeurs rassemblant Dieue et les villages environnants soit 30 années de travail.

- Informations financières

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de la DGF bonifiée, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes devra exercer 9 des 12 compétences citées par la Loi.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 22 h 30.

Le Président,
S. NAHANT



Le Secrétaire de séance
L. FORNITO